

ASSEMBLEE NATIONALE

-----  
SIXIEME LEGISLATURE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
Direction des Services Législatifs

-----  
Division des Séances et Huissiers

-----  
Année 2020

-----  
Séance plénière du 07/12/2020

REPUBLIQUE TOGOLAISE

-----  
Travail-Liberté-Patrie

LOI N° \_\_\_\_\_

**AUTORISANT LA RATIFICATION DU  
TRAITE DE BEIJING SUR LES  
INTERPRETATIONS ET EXECUTIONS  
AUDIOVISUELLES, ADOPTE A BEIJING EN  
CHINE LE 24 JUIN 2012**

**Article premier** : Est autorisée, la ratification du traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, adopté à Beijing en Chine le 24 juin 2012.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 07 décembre 2020

La Présidente de l'Assemblée nationale



**Yawa Djigbodi TSEGAN**